

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Objet: Création Marché - 2021\_037

Séance du vendredi 21 mai 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 17/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

**Représentés:** Eric BOUSQUET, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY

**Absents:**

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal a émis un avis favorable pour la création d'un marché à SAINT CERNIN,

Considérant que ce même avis a approuvé le régime des droits de place (branchement bornes électriques..) et stationnement fondé sur un mode de calcul unique au mètre carré de surface de vente fixé chaque début d'année par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal régi par un règlement intérieur remis et validé par chaque exposant,
- décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre carré de surface de vente et branchement à une borne foraine,
- fixe le mètre carré de surface de vente à zéro euro
- décide de la création d'un marché gourmand de restauration
- charge M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 25/05/2021  
et publication ou notification du 25/05/2021

Le Maire,  
A. DUJOLS

